Métier:

- Définition informaticien Q: 1, 7, 14,

- Définition du domaine informatique: 5, 11, 15, 26, 33

- Droit et obligation de l'informaticien : 8, 24, 26

- L'informatique en entreprise : 21, 28, 29, 31

**Être informaticien, c'est tout d'abord :**

Avoir une bonne compréhension des contraintes du projet :

* Délais,
* Budget,
* Fonctionnalités attendues.
* Connaissance des réseaux LAN, WAN, MAN.

Maitriser un Savoir-faire

* Maîtriser les langages utilisés pour la mise en place d’un réseau :
* Protocoles de communication IEEE,
* Modèle ISO,
* Normes réseaux,
* Systèmes d’exploitation (Windows, Unix…).
* Résoudre les problèmes détectés sur un site :
* Trouver l’origine des problèmes,
* Effectuer les corrections nécessaires,
* Mettre en ligne ces corrections sans interrompre le fonctionnement du site.
* Comprendre les différents métiers de l’entreprise.
* Obéir aux normes et procédures de sécurité.

Et savoir être :

* Riguoureux , Méthodique , patient , passionné ;
* avoir une bonne Capacité d’adaptation ;
* avoir une Aptitude d’écoute et de dialogue (capacité de vulgarisation) ;
* savoir travailler en équipe

**Vouloir être informaticien c'est bien, mais faut-il encore savoir vers quel métier s'orienter, en voici quelques uns :**

**Métiers après un BTS SIO spécialité "Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux"**

|  |  |
| --- | --- |
| * [Administrateur systèmes et réseaux](http://www.dimension-ingenieur.com/emploi-ingenieur-reseau/236) * Informaticien support et déploiement * Hot liner * Technicien d’infrastructure | * Technicien de production * Technicien micro et réseaux * Technicien réseaux – télécoms. * Technicien de maintenance en informatique |

**> Métiers après un BTS SIO spécialité "Solutions logicielles et applications métiers"**

|  |  |
| --- | --- |
| * Analyste d'applications * Analyste d'études * Analyste programmeur * Chargé d'études informatiques * [Développeur d'applications informatiques](http://www.dimension-ingenieur.com/emploi-developpeur-d-applications/237) * Informaticien d'études | * Intégrateur web * Programmeur analyste * Programmeur d'applications * Responsable des services applicatifs * Technicien d'études informatiques * Webmaster / Administrateur de site |

Être informaticien c'est bien, mais encore faut-il savoir dans quel domaine on s'oriente, il existe les domaines de l’internet et le le multimédia, l’informatique de gestion et les télécommunications et les réseaux.

- Le devoir d'information du prestataire informatique est un engagement juridique de renseignement, de mise en garde et de conseil. Le prestataire informatique est tenu de fournir au client toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du produit ou du service proposé. Il est appelé à lui fournir toute forme de renseignement et d’explication qui pourrait lui être utile et efficace sur le matériel ou la prestation informatique en question, il doit lui exposer le tout en détails : caractéristiques, types, modes et conditions d'utilisation, techniques, garanties, risques etc...

L’obligation d'information, qui s’impose au prestataire pendant toute la durée du contrat, est considérée comme une clause principale et indispensable dans le domaine des prestations informatiques.

Le non respect de ce devoir pourrait être un motif de résiliation du contrat avec le prestataire et l'attribution de dommages et intérêts au client.

- Le devoir de renseignement:

Le prestataire informatique est appelé à expliquer à son client toute affaire qui pourrait l’intriguer, il doit être à son écoute pour comprendre ses attentes et ses besoins. Dans une étape ultérieure, il doit lui fournir des renseignements sur les caractéristiques du produit informatique en question, sur les modes d’usages, les points forts, les points faibles et les solutions des problématiques qu'ils peuvent rencontrer.

Le devoir de conseil

La nécessité de recourir à un prestataire informatique se traduit par le besoin constant de conseil et d’orientation.

Le prestataire informatique doit s’engager à impliquer le client dans le traitement des solutions informatiques à travers l'analyse de ses besoins et de ses attentes et l’offre de toutes les indications qui pourraient lui être utiles et compréhensibles.

A un autre niveau, le prestataire informatique doit apporter ses conseils à un client tout en prenant en considération la marge d’évolution possible du produit, l'éventualité de son développement, chose qui exige la présentation d’une solution adéquate et compatible avec toute nouvelle situation.

Le devoir de conseil, comme les devoirs précédents, l'engage tout au long de la durée du contrat. Il représente une clause principale et indispensable. Le manquement à ce devoir peut être un motif de dissolution du contrat avec le prestataire et l'attribution de dommages et intérêts au client.